

Livre blanc

Le livre blanc du reconditionné

N°1



2020

Introduction

L'année 2020 marque un tournant sur **le marché de l'occasion** avec une prise de conscience générale et une explosion de la demande.

Nous observons le marché depuis 10 ans
et voici les raisons qui selon nous
expliquent cette accélération :

- Les prix des smartphones neufs continuent de monter, avec **le dernier iPhone atteignant 1 659 €**, une première pour les modèles «**grand public**».
- L'effet Covid19 va **impacter le marché du neuf**, tant sur les ventes que sur la production.
- Depuis 2016, le marché du neuf qui stagnait, entame désormais **une décroissance dans le volume d'unités livrées**, et le marché français n'est pas épargné.
- La Chine premier pays confiné, représentait **30% de la vente des smartphones neufs avant la crise sanitaire**.

Introduction

En complément, le marché profite d'un **soutien financier massif par les investisseurs** internationaux, créant une visibilité sans précédent pour le secteur.



Les pure players en ligne par exemple : BackMarket, Certideal, Rebuy, Reebelo, Recommerce, Refurbed, **auront levé plus de 300 millions d'euros** entre 2019 et 2020.



Enfin, le virage “occasion” que sont en train de prendre **les grandes enseignes de distribution** comme Leclerc, Carrefour, Casino, Auchan et Cora est historique et va renforcer l'offre retail physique existante.

Sommaire

- **Le « reconditionné » ?**

4

- Définition
- Reconditionné, seconde main & occasion
- D'où viennent-ils ?

- **Un peu d'histoire**

10

- Le contexte français
- Les bases & accélérateurs en France
- La démocratisation et la régulation

- **Si on parlait d'écologie ?**

14

- Seconde vie aux appareils électroniques
- Les impacts de leur fabrication
- Économie circulaire

- **Les réglementations**

18

- DEE
- DAS et réglementations de l'ANFR
- Encadrement des taxes

- **Conclusion**

21

- Le marché et ses acteurs
- Les fabricants
- Les événements à venir

**Le reconditionné,
c'est quoi ?**





Qu'est-ce que le reconditionné ?

Un produit reconditionné est un produit d'occasion qui a fait l'objet de tests fonctionnels adéquats et éventuellement de réparation avec des pièces d'origine ou compatibles.

Ces opérations ont été **effectuées par un professionnel**. Il présente, les caractéristiques fonctionnelles du produit d'origine et porte les **garanties légales**. Il est commercialisé avec une description de son état esthétique, des accessoires l'accompagnant ainsi que de sa garantie commerciale

[définition du Syndicat Interprofessionnel du Reconditionnement et de la Régénération des Matériels Informatiques, Electroniques et Télécoms SIRRMIET - en date du 14 mars 2019].

Reconditionné ?

Reconditionné, seconde main ou occasion ?

L'occasion et la seconde main désignent l'ensemble du marché des produits ayant déjà eu une première vie. Revendu ou simplement donné, le produit d'occasion est un terme générique qui s'applique aux transactions C2C (consumer to consumer) ou B2C (business to consumer).

Un produit est reconditionné, lorsqu'il passe par un atelier spécialiste pour être effacé, trié, testé, rénové et nettoyé selon un cahier des charges stricte. Il est souvent re-conditionné dans un packaging de vente avec une garantie pouvant atteindre 24 mois. Le terme «reconditionné» est en cours de réglementation.

Les avantages !

Il y a que du bon dans le reconditionné

- **Garantie**
- **Geste pour la planète**
- **Entre 50% et 70% du prix neuf**
- **Choix de l'état (souvent très bon)**
- **Boites et accessoires selon l'offre**
- **30 tests réalisés par un professionnel**



smartphones d'occasion

et reconditionnés sont collectés
chaque jours auprès de plusieurs sources.

Ils proviennent le plus souvent de **particuliers mais aussi
des flottes d'entreprises** ou pure players de reprise.

RECONDITIONNEMENT

particuliers



entreprises



tri-tests



packaging



distribution

Où ?

LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

Aujourd'hui, presque tous les opérateurs télécoms offrent un service de reprise mobile en ligne ou en magasin pour les clients particuliers. **La valeur de reprise réduit le coût du nouvel appareil.** L'offre est généralement faite avec un reconditionneur et peut inclure un bonus de l'opérateur, rendant l'offre très avantageuse pour le client. Selon **l'état de l'appareil**, il est démantelé ou reconditionné par le partenaire. **Ce canal permet d'appliquer la TVA sur marge.** Les opérateurs télécoms professionnels utilisent le même procédé, mais avec une valorisation au cas par cas et sous le régime de la TVA classique.

LES FABRICANTS

Certains fabricants offrent des reprises d'appareils usagés en boutique ou en ligne. Les anciens mobiles sont évalués et repris **contre une remise ou un bon d'achat, selon leur état.** Ils sont ensuite traités par les fabricants ou par des reconditionneurs sous contrat.

LES RÉTRACTATIONS

En France, **le délai de rétractation pour un consommateur est de 14 jours après l'achat.** Pendant ce délai, le consommateur peut retourner le produit à l'enseigne ou au distributeur, même s'il a été ouvert ou utilisé, mais de façon limitée.

Où ?

LA REPRISE EN LIGNE

Les sites de reprise en ligne (E-recycle, Fonebank, MagicRecycle, Recommerce etc.) étaient parmi les premiers à organiser la collecte en France.

Ce flux repris aux particuliers, 100% à distance, est éligible à la TVA sur marge si le client initial a acheté son produit en UE. Ces experts du buyback en ligne traitent eux-mêmes les stocks ou font appel à des ateliers externes spécialisés.

LES ESN ET LOUEURS

Les entreprises équipant leurs collaborateurs en produits tech **modernisent leurs parcs tous les 24 à 36 mois en moyenne**. Les flottes sont valorisées par un gestionnaire de type ESN, qui confie le traitement complet à des ateliers **avant la revente sous le régime de la TVA classique**. Les parcs en location suivent le même processus, mais leur valeur résiduelle est calculée au début du contrat.



Laurent Lamoureux
Directeur Brokerage Econocom France

«Aujourd'hui, nos clients entreprises complètent **leurs projets, leurs flottes et la gestion de leur SAV avec des produits reconditionnés**, bien acceptés par les collaborateurs mais aussi dans **une démarche d'engagement RSE.**»

Et ensuite ?

Une fois collectés, les smartphones arrivent en atelier. Ils sont déballés puis préparés pour **un effacement de données et un test logiciel**. Parmi les licences de test populaires on trouve : Phonecheck, Blackbeltdefence, Blancco, Piceasoft. Ce sont plus de **30 points de contrôle qui sont vérifiés en semi-automatique par un robot ou en 100% manuel**.

Selon les résultats, certaines pièces sont remplacées.
Par exemple, **une batterie inférieure à 80% de capacité de charge sera remplacée**.

Enfin, après un nettoyage complet de l'appareil, **un grade esthétique** lui est attribué.



TRI-TESTS ET RÉNOVATION

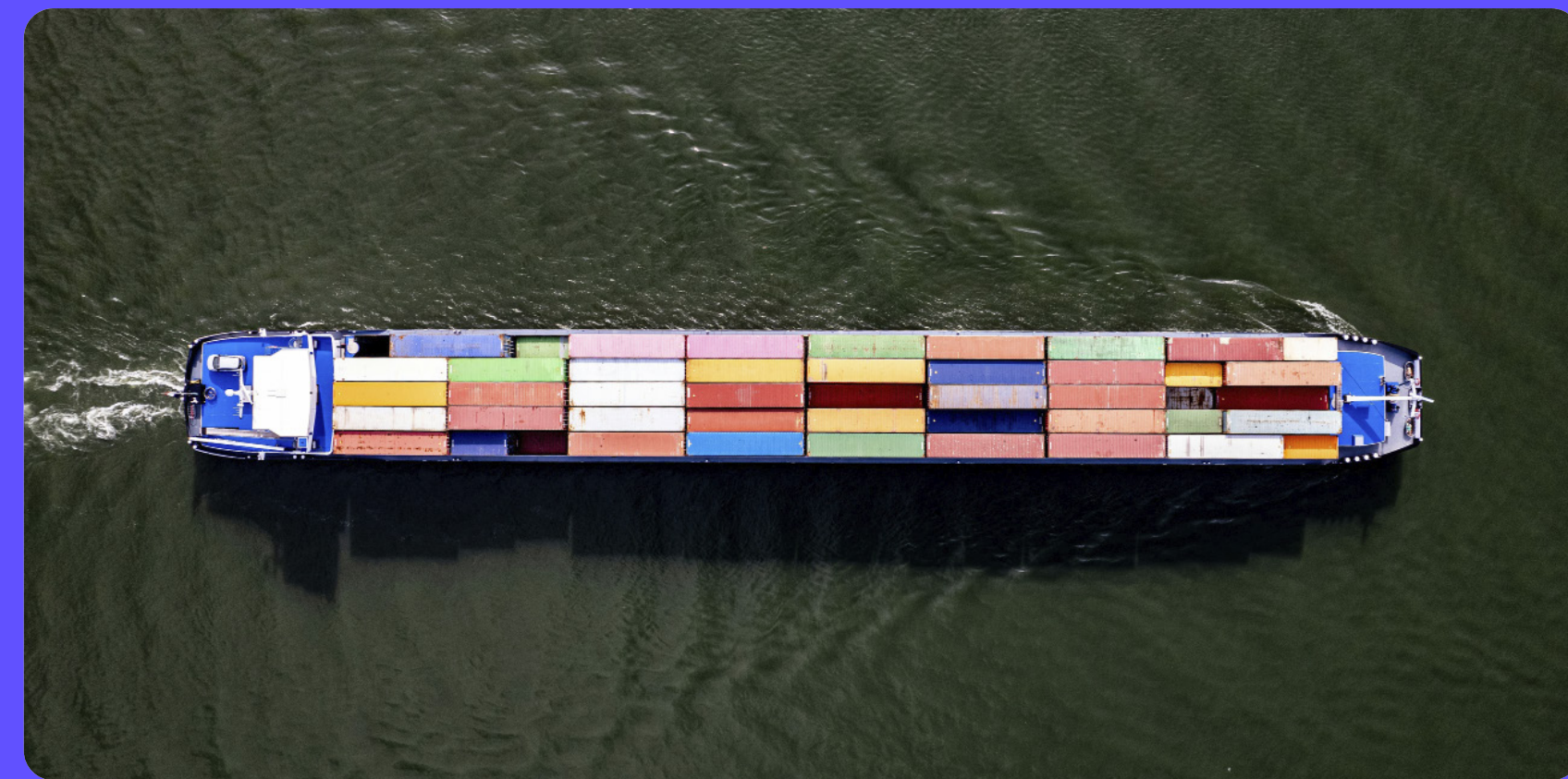
Et ensuite ?

Les produits sont ensuite conditionnés pour la revente. Ils sont soigneusement emballés et protégés. **Le packaging est modulable en fonction des clients** : boîtes individuelles ou lots.

Les stocks sont mis à la vente sur tous les canaux : retailers physiques, e-commerçants, marketplaces, ESN, assurances tech, opérateurs télécom.



PACKAGING



DISTRIBUTION



Ana Kocheva

Directrice Activité Seconde Vie Mobile
de Cordon Electronics

«Depuis **plus de 10 ans**, nos ateliers reconditionnent les **appareils électroniques des français à Dinan**.

Nous observons un fort effet accélérateur en 2020 pour deux raisons : **le marché se structure**, sur le plan réglementaire notamment, et la **conscience écologique redouble**.»

les 30 tests

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|------------------------|
| 1. Allumage | 11. Boutons volume | 21. IMEI |
| 2. Appareil photo avant | 12. Lecteur d'empreinte | 22. Lampe torche |
| 3. Appareil photo arrière | 13. Capteur de proximité | 23. Haut parleur |
| 4. Appel GSM | 14. Connecteur de charge | 24. Microphone HP |
| 5. Data 3G/4G/5G | 15. Écouteur interne | 25. Simlock |
| 6. Batterie | 16. Microphone | 26. Prise jack |
| 7. Bluetooth | 17. Gyroscope | 27. Dalle LCD & pixels |
| 8. Bouton home | 18. Accéléromètre | 28. Écran tactile |
| 9. Bouton mute | 19. GPS | 29. Vibreur |
| 10. Bouton power | 20. iCloud / Knox / Google | 30. Wifi |

Un peu d'histoire...





Le contexte français : **évolution des attentes**

Plusieurs facteurs ont poussé les consommateurs à modifier leurs habitudes d'achat vis à vis des produits tech. D'abord **l'évolution technologique** qui rendait les appareils obsolètes chaque année, a ralenti son rythme.

Ensuite, **les modes de vie ont changé et l'occasion a pris une place considérable** dans certains secteurs comme l'automobile ou le textile avec Vinted récemment. Ce changement de **mode de consommation** est autant lié à la baisse du pouvoir d'achat qu'au développement de l'économie circulaire, éthique et durable.

Le consommateur devient activiste. **Les valeurs véhiculées par le marché de la seconde main** sont un atout non négligeable face à ces nouvelles attentes. **Comment a débuté cette tendance en France ? Quels ont été les acteurs précurseurs de l'occasion et du reconditionné ?**



Plus de 7 Français sur 10
sont prêts à acheter du reconditionné

Phase 1

Les bases en France

Dés 1994

Les enseignes spécialisées dans l'achat-vente arrivent en France : Cash Converters, Easy Cash, Cash Express.

2000

Arrivée de **Ebay** en France, site web de vente aux enchères et produits d'occasion.

2006

LeBonCoin, la première plateforme de commerce d'achat et vente d'occasion.

Jérôme Taufflieb
Président d'Easy Cash

«Il y a 7 ans, Easy Cash a été la première enseigne d'occasion à **officialiser la garantie 1 AN sur tous ses produits**, positionnant ainsi l'achat d'occasion comme une alternative crédible au neuf. Depuis **notre clientèle se diversifie et le panier moyen augmente chaque année.**»

Phase 2

Les accélérateurs

2007

Le premier **iPhone** est lancé. Chaque année, la keynote Apple attire des millions de spectateurs et **dynamise le marché de l'occasion**.

2009

Les programmes de reprise des opérateurs sont déployés pour **fidéliser les clients**. En France, les opérateurs sont devenus **une source majeure du marché...**

2012

L'arrivée de **Free Mobile** avec **une offre low-cost** a bouleversé le marché et remis en cause **le système de subvention mobile historique**.

Phase 3

La démocratisation

2013

Les marketplaces **distinguent l'occasion du reconditionné**.
Veepee et Showroom Privé lancent leurs premières ventes de reconditionnés.

2014

Multiplication des **marques fortes en reconditionné** avec
Again, Backmarket, Remade in France, Rilax, Smaaart,

2018

Leclerc ouvre ses corners dédiés à **l'achat/vente de produit tech de seconde main**, suivi par Casino, Carrefour,...

Thibaud Hug de Larauze Co-fondateur Backmarket

«On assiste à **un sursaut écologique sur le marché high-tech** mais ce n'est que le début. Encore **94% des produits tech vendus sont neufs**, on est sur la bonne voie mais c'est encore une catastrophe écologique. **On doit se donner les moyens d'arriver au niveau de l'automobile !**»

Phase 4

La régulation

QUELQUES CHIFFRES :

30

Millions de smartphones stockés
dans les tiroirs

1/3

1 Français sur 3 a déjà acheté du
reconditionné

4

Millions de smartphones
reconditionnés vendus

2 ANS

Durée de renouvellement d'un
téléphone portable

90%

Taux de CO2 économisé e achetant
du reconditionné

240€

Le prix de vente moyen d'un
smartphone reconditionné

**Si on parlait
d'écologie ?**

3



Donner une seconde vie aux appareils électroniques

En 2019, plus de **50 millions de tonnes de déchets** électriques et d'équipements électroniques (dits DEEE ou E-Waste) ont été produits dans le monde.

Un smartphone, de l'extraction des minerais à l'assemblage, **est responsable d'environ trois quarts des impacts environnementaux**, surtout à cause de l'écran et des composants électroniques.

L'avantage des produits de seconde main est qu'ils ne génèrent pas de déchets lors du reconditionnement, les composants réutilisables peuvent servir presque indéfiniment, réduisant ainsi l'impact environnemental et le gaspillage tout en **favorisant l'économie circulaire**.



**millions de tonnes de déchets
électroniques en 2019**

Les impacts de la fabrication d'un smartphone sur l'environnement et les populations



Dans un smartphone seulement 10 des 50 métaux qui le composent ont **un taux de recyclage supérieur à 50%**.

Au Chili, en Argentine et en Bolivie, **l'utilisation massive d'eau** pour la production de lithium provoque des conflits d'usages avec les populations locales, au point de compromettre leur survie.



Les principaux impacts : **épuisement des ressources, atteintes à la biodiversité** dues aux rejets toxiques dans l'environnement et émission de gaz à effet de serre.

De sa fabrication à sa distribution, un smartphone **a des impacts sur l'environnement, mais aussi sociaux et sanitaires.**

3/4

des impacts environnementaux pour la phase de fabrication

4 tours

du monde avant d'arriver dans votre poche
(de la conception à la distribution)

Selon l'UNICEF, plus de 40 000 enfants travailleraient dans les mines du sud de la République Démocratique du Congo, dont beaucoup dans des mines de cobalt et de coltan, minerais stratégiques que l'on retrouve dans les batteries et les condensateurs des smartphones.

Sources : Consultation-economie-circulaire.gouv.fr. Le vrai poids de vos smartphones et ADEME- Les impacts du smartphone

La solution :

Seconde-main et économie circulaire

Donner une seconde vie à nos appareils électroniques plutôt que d'acheter du neuf **permet de réduire la production de déchet.** Les composants en état de marche peuvent **être réutilisés dans d'autres produits presque indéfiniment sans compromettre la qualité** des appareils électroniques. Côté social, l'impact du marché du reconditionné est fort. **Il rend plus accessible à tous des produits du quotidien et permet de créer de l'emploi.** Le secteur embauche dans les métiers commerciaux, logistiques, techniques et d'ingénierie.

2020, L'ANNÉE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La disparition de nos ressources est le prochain défi que nous devons surmonter.

Le modèle de l'économie linéaire « extraire, fabriquer, utiliser puis jeter », trop longtemps optimisé perd aujourd'hui tout son sens. **L'économie circulaire est plus que jamais une alternative à nos modes de production non durable,** de distribution et de consommation car plus essentielle et plus performante.



Samuel Sauvage

Président de HOP

(Halte à l'Obsolescence Programmée)

«Il faut **changer radicalement nos modes de consommation.**

La réparation et le réemploi sont deux options incontournables pour **allonger la durée d'utilisation des produits et réduire ainsi l'impact environnemental** lié à leur fabrication.»

L'encadrement du marché



DEE



Les équipements électriques et électroniques (EEE) contiennent **des substances ou composants dangereux pour l'environnement** mais ils présentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent.



Pour répondre à ces enjeux sanitaires et environnementaux, l'Union Européenne a défini **les conditions de mise sur le marché des EEE** ainsi que **le cadre de la gestion de leurs déchets se traduisant par la mise en place d'une filière spécifique**, fondée sur le principe de responsabilité élargie des producteurs de ces équipements.

DAS & ANFR



Dans le cadre de sa mission de **contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques**, l'ANFR réalise des vérifications sur les téléphones portables mis sur le marché français et s'assure de la **conformité de ces appareils à la réglementation**, qu'ils soient neufs ou reconditionnés.



Depuis juillet 2020, il est obligatoire **d'afficher le DAS (Débit d'Absorption Spécifique)** sur l'ensemble des équipements radioélectriques émettant **plus de 20 mW et utilisés à proximité du corps humain** (téléphones, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables).

Les taxes

Comment les taxes sont-elles encadrées ?

L'occasion et la seconde main La mondialisation et l'essor du e-commerce ont créé un jeu inégal entre les vendeurs, notamment sur le volet fiscal. Les pratiques de concurrence déloyale en contournant les règles de TVA locales ou les barrières douanières se sont multipliées. Pour encadrer ces abus et valoriser les acteurs français, **la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude à la TVA, oblige toutes les marketplaces à contrôler la conformité fiscale des vendeurs qui livrent en France**, dès le 1er janvier

Les marketplaces seront solidairement **responsables des montants de TVA non déclarés (ou déclarés sous un mauvais régime)**. Les marketplaces devront transmettre à l'administration fiscale la liste des vendeurs, les volumes d'affaires et les numéros de TVA associés. Si cette loi vise à protéger les commerçants français, son **application sera très complexe si elle n'est pas suivie au niveau européen**.

«Une TVA réduite harmonisée à l'échelle européenne aura un double effet : accentuer la compétitivité des produits de seconde main tout en corrigeant le jeu inégal avec les acteurs qui pratiquent la fraude à la TVA.» selon Jean-Lionel Laccourreye, Président du SIRRMIET.

La loi

Application de la loi économie circulaire

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

du 10 février 2020, entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de **réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.**

C'est une première dans le secteur avec des moyens adaptés. **Plusieurs dispositifs seront mis en place**

Par exemple : Art. L. 441-3 «Toute technique, y compris logicielle, par laquelle un metteur sur le marché vise à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'un appareil hors de ses circuits agréés est interdite».

Mais aussi une TVA adaptée au secteur du reconditionné, une note de réparabilité attribuée aux produits, un fond de réemploi, le développement du secteur par les pouvoirs publics... Lutter contre le gaspillage, l'obsolescence programmée et valoriser l'économie circulaire





Jean-Lionel Laccourreya

Président du SIRRMET

«La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est un premier pas encourageant qui permettra de casser la dichotomie historique « neuf / déchet » et d'accorder un cadre légal pour le réemploi en France.

En parallèle, l'UE a lancé son Green Deal en mars 2020, en soutenant notamment le « right to repair»

Livre blanc



Conclusion

N°1



2020

Conclusion

Le marché du reconditionné est en plein essor en France. Les signaux positifs se multiplient et la priorité est donnée à une consommation durable et responsable.



Tous les acteurs doivent s'impliquer dans une démarche vertueuse pour ralentir l'impact écologique et social des productions. S'il se structure et se réglemente, le réemploi est un jeu où tout le monde gagne :

L'extraction des ressources naturelles diminue, les ateliers de réparation embauchent, les gammes de produits disponibles s'élargissent, le pouvoir d'achat augmente.

Conclusion

Les fabricants devront prendre part à l'élan collectif en soutenant la réparation et le reconditionnement pour allonger la durée d'utilisation de leur appareils, c'est aussi un moyen d'augmenter leur taux de couverture avec un marché du neuf en décroissance.

Deux événements majeurs seront à surveiller : le projet d'harmonisation d'une TVA réduite est-il réalisable au sein de l'Union Européenne ? Le Brexit sera-t-il une menace ou une opportunité pour la supply chain du reconditionné ?



Longue vie à la seconde vie !

Dipli c'est la plateforme qui simplifie et sécurise

la supply chain des produits d'occasion et reconditionnés
pour les retailers, e-commerçants, assurances tech, opérateurs
télécoms et ESN.